TZL/OKR

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°002 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT ORGANISATION JUDICIARE AU BURKINA FASO

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Drissa SANOGO**, rapporteur.

Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 02 avril de 13 heures 30 minutes à 14 heures 30 minutes la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Issaka TAPSOBA, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant organisation judiciaire au Burkina Faso. Auparavant, la COMFIB, saisie pour avis, a désigné le député Drissa SANOGO comme rapporteur du dossier. Celui-ci a pris part aux différentes séances de travail de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond. Ces séances ont consisté en l'audition du Gouvernement et en l'adoption du rapport, le vendredi 28 mars et le mardi 1er avril 2025. Les travaux se sont déroulés sous la présidence de la députée Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO, Présidente de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la CAGIDH, la COMFIB a organisé, le vendredi 28 mars 2025 de 08 heures 10 minutes à 09 heures 20 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la CAGIDH.

L'ordre du jour adopté par la COMFIB a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CAGIDH,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Edasso Rodrigue BAYALA, Ministre de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions, garde des sceaux. Il était assisté de ses collaborateurs.

Monsieur le Ministre a exposé autour des points suivants :

- contexte et justification ;
- processus d'élaboration ;
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points sont consignés dans le rapport de la CAGIDH.

I.2. Débat général

A l'issue de l'exposé de monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- la pertinence du maintien du principe des audiences à juge unique au premier et au second degré ;
- l'existence ou non d'un plan de recrutement, de formation et même de spécialisation des magistrats ;
- la nécessité de prendre des dispositions pour une gestion efficiente du personnel judiciaire notamment les magistrats ;
- le niveau de mise en œuvre de la réforme visant le recrutement d'une partie des magistrats parmi les agents publics remplissant certaines conditions envisagées lors de la modification de la loi organique sur le statut de la magistrature ;
- l'autorité habilitée à apprécier les circonstances évoquées à l'article 5 du projet de loi qui précise que : « *les audiences des cours et tribunaux se tiennent dans une des langues nationales si les circonstances le permettent notamment lorsqu'aucune des parties ne s'y oppose* » ;
- l'organisation concrète de l'assistance judiciaire évoqué à l'article 8, alinéa 2 du présent projet de loi qui traite de l'assistance judiciaire ;
- l'autorité habilitée à constater les empêchements, les incompatibilités ou les incapacités temporaires ou définitifs des assesseurs prévus à l'article 95 du projet de loi ;

- l'évaluation financière des différentes réformes contenues dans le présent projet de loi ;
- les raisons de l'abrogation des dispositions qui ont déjà été abrogées au niveau de l'article 113 du présent projet de loi ;
- les raisons pour lesquelles le projet de loi n'abroge pas la loi n°015-2019/AN du 02 mai 2019 portant organisation judiciaire au Burkina Faso ;
- les dispositions que compte prendre le Gouvernement après l'adoption du présent projet de loi afin de résoudre les difficultés rencontrées par les assesseurs pour le paiement de leur prise en charge et l'indisponibilité de certains assesseurs, ce qui entraîne bien souvent des reports d'audiences ;
- la nécessité de disposer d'une loi de programmation judiciaire en vue d'améliorer l'accès à la justice ;
- le risque de complexifier la procédure de délivrance du certificat d'individualité au regard de la compétence accordée au Président du tribunal de grande instance pour la délivrance dudit certificat ;
- l'assurance que les innovations majeures contenues dans le présent projet de loi permettront à la justice d'être plus accessible et plus efficiente ;
- le risque que la possibilité de statuer à juge unique n'augmente la corruption et détériore la confiance du justiciable en la justice ;
- l'assurance qu'à la faveur de ce présent projet de loi, tous les dossiers seront jugés à bonne date pour éviter leurs prescriptions au vu du nombre élevé des dossiers prescrits actuellement ;
- les raisons qui ont milité à l'éclatement des compétences du contentieux du juge de l'exécution jadis dévolue au Président du tribunal de grande instance.

II. APPRÉCIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la CAGIDH fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

De ces échanges, il ressort que les innovations introduites dans le présent projet de loi portent entre autres sur la possibilité :

- pour les juridictions de tenir des audiences dans une des langues nationales lorsqu'aucune des parties ne s'y oppose ;
- pour les cours d'appel de créer plusieurs chambres criminelles et chambres pour enfants ;
- pour les cours d'appel de statuer à juge unique dans des matières déterminées.

Toutes ces innovations permettront à la Justice d'être plus efficace.

Au regard de ce qui précède, la COMFIB émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 02 Avril 2025

Le Vice-Président

Issaka TAPSOBA

Le rapporteur

Drissa SANOGO

SEANCE D'APPROPRIATION DU PROJET DE LOI DU VENDREDI 28 MARS 2025

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	TAPSOBA Issaka	Vice-président
2.	YARO Mamadou	Rapporteur général
3.	HAMA Ly	1er Secrétaire
4.	SIDIBE Mariam	2e Secrétaire
5.	SANOGO Drissa	Membre
6.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	Membre
7.	ZANGRE François	Membre
8.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
9.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
10.	DIALLO Daouda	Membre
11.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
12.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	Membre
13.	BONZI Nonyeza	Membre
14.	TUINA Kanibè	Membre
15.	SAWADOGO Abdoulaye	Membre
16.	NIGNAN Dida	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
3.	NASSOURI Daaga	Membre
4.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre

Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseil spécial du PALT
2.	SEBEGO Roland Nongasida	Membre du Bureau des Experts
3.	ZONG-NABA Mahamadé Amos	Membre du Bureau des Experts
4.	KABORE Kiswendsida Mariel	Membre du Bureau des Experts
5.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur des services législatifs

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU MERCREDI 02 AVRIL 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	TAPSOBA Issaka	Vice-président
2.	YARO Mamadou	Rapporteur général
3.	SIDIBE Mariam	2e Secrétaire
4.	SANOGO Drissa	Membre
5.	NASSOURI Daaga	Membre
6.	ZANGRE François	Membre
7.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
8.	DIALLO Daouda	Membre
9.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	Membre
10.	TUINA Kanibè	Membre
11.	SAWADOGO Abdoulaye	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	HAMA Ly	1er Secrétaire
3.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
4.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
5.	BONZI Nonyeza	Membre
6.	NIGNAN Dida	Membre

Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
3.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	Membre

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	YARO Evertin	Membre du Bureau des Experts
2.	ILBOUDO/ZIDA Sandrine	Membre du Bureau des Experts
3.	SEBEGO Roland N.	Membre du Bureau des Experts
4.	KABORE K. Mariel	Membre du Bureau des Experts
5.	ZONG NABA M. Amos	Membre du Bureau des Experts
6.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur des services législatifs